

# LA RÉGION I TRAVAY POU ZOT !



## BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (15 MARS AU 15 AVRIL 2025)



### RN1E - RUE MAHATMA GANDHI LE PORT / LA POSSESSION I ROFÉ

Travaux d'aménagement urbain

Image non contractuelle

# SOMMAIRE

CONTEXTE.....	3
UN PROJET PARTENARIAL.....	5
COÛTS ET FINANCEMENT DES TRAVAUX.....	5
LA CONCERTATION DU PUBLIC.....	6
Les démarches de concertation volontaire engagées préalablement.....	6
Le cadre de la concertation.....	7
L'information du public quant à cette concertation.....	8
Le dispositif de participation.....	9
RESTITUTION DES CONTRIBUTIONS DE LA CONCERTATION.....	10
Les chiffres de la concertation.....	10
Les principaux sujets évoqués.....	10
LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION.....	11
Améliorer la perméabilité du projet.....	11
Améliorer l'aménagement du parvis du Lycée.....	11
Conservation d'une voie cyclable 2 sens sur l'ensemble du projet.....	11
Assurer une possibilité de stationnement ponctuel pour les commerces.....	12

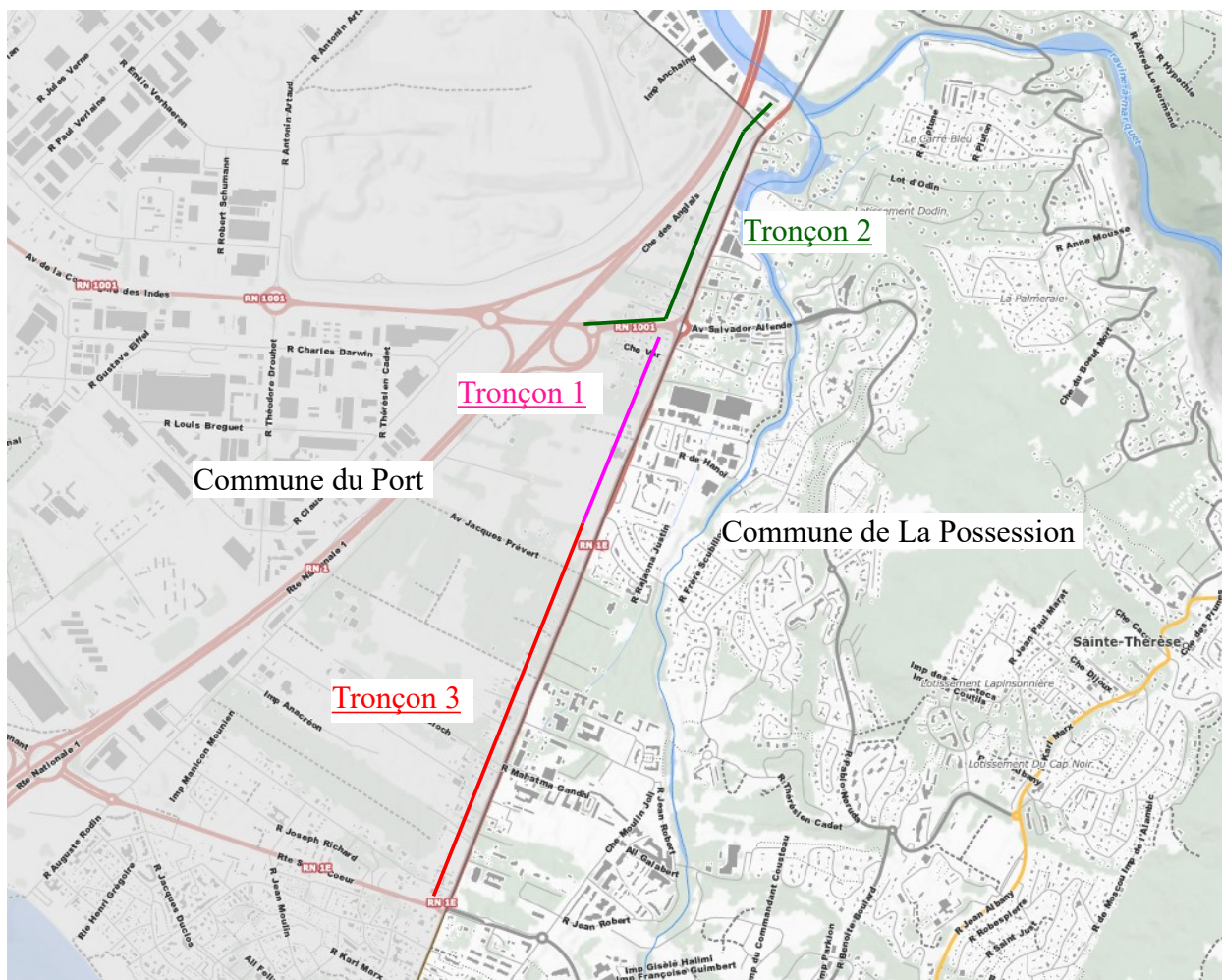
## ANNEXES

*ANNEXE 1 : contributions*

*ANNEXE 2 : plan d'aménagement issu de la concertation*



L'aménagement de ces 2400m de voirie, correspondant à la section de la RN1E « parallèle » à la RN1, est découpé en 3 tronçons pour des questions de priorités en termes d'urgence d'exécution.



La numérotation des tronçons est liée à l'ordre de priorité donné à leur aménagement.

2 tronçons (1 et 2) ont été jugés prioritaires pour des questions de sécurité et de continuité piétonne / cycle. Le 1<sup>er</sup> se situe entre la rue Simone Pinel et le giratoire de St-Laurent, le second entre ce giratoire et la Ravine à Marquet. Ils font l'objet de la concertation dont il est question ici.

Le tronçon 3 sera traité ultérieurement, de manière décalée.

Le projet consiste en la requalification complète de cette section de la RN1E avec, en termes de priorité :

- des trottoirs normalisés,
- des pistes pour les modes doux,
- si possible, du stationnement,
- des tronçons de voie TCSP, si l'emprise résiduelle le permet, en arrivée sur les carrefours,

### TRONÇON 1 :

Le premier tronçon, de 550m, concerne l'aménagement entre le Lycée Moulin Joli (Zone 30, Rue Simone Pinel) et Saint-Laurent (Giratoire ZAC Saint-Laurent).

Ce tronçon est prioritaire dans la mesure où des problèmes de conflit entre les usages et de sécurité ont été relevés par l'équipe enseignante et dirigeante du lycée, ainsi que par les forces de l'ordre.

Les modes actifs rencontrent des difficultés d'accès et des problèmes de sécurité, les bus scolaires ne peuvent correctement cohabiter avec le stationnement et ne disposent pas de zones d'attente dédiées. Ces problèmes ont été relayés conjointement par la commune de La Possession.

Suite aux échanges avec l'ensemble des partenaires du projet, une solution à moyen terme a été étudiée par les services de la Région.

Ces travaux ont été ciblés en priorité par les services de la Région, via la Direction du Bâtiment et du Patrimoine, afin de sécuriser les flux Bus, piétons et VL ainsi que la gestion des bus, aux abords du Lycée Moulin Joli.

## **TRONÇON 2**

Le tronçon 2, de 640m, débute au niveau de l'ouvrage d'art surplombant la Ravine à Marquet (extrémité nord de la RN1E) et se termine au giratoire de la ZAC Saint Laurent (Rue Salvador Allende).

Ce tronçon a été jugé prioritaire pour plusieurs raisons :

- travaux prévus de renforcement de l'adduction d'eau potable (AEP) portés par le TO qu'il convient de mener en coordination avec le réaménagement pour trouver des synergies financières et limiter les nuisances,
- absence de réseau d'eau pluviale qui peut générer des dysfonctionnements en cas de pluie importante,
- volonté d'assurer la liaison douce entre les opérations «Voie Verte» et «Cœur de Ville» portées par le territoire.

Ce tronçon supporte le tracé de la Voie Vélo Régionale

Ce tronçon n°2 comprend également le barreau de liaison, RN1001, entre le giratoire Saint Laurent de la RN1E et le giratoire montagne de l'échangeur avec la RN1, sur lequel une voie bus ainsi que des aménagements en faveur des mobilités actives (voies vélos et trottoirs) seront réalisés.

## **UN PROJET PARTENARIAL**

Le réaménagement de la voirie comprend la pose et le remplacement de réseaux, relevant à ce titre, de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages. A ce titre, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée pour confier la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Région et valider l'entretien et la gestion ultérieure des ouvrages

## **COÛTS ET FINANCEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux, d'un montant global estimé à 12 000 000 € TTC, sont prévus globalement dans la continuité de la concertation publique à savoir à partir de mi-mai 2025.

Une phase préparatoire consistant à renforcer le réseau d'eau potable a été anticipée entre fin novembre 2024 et fin avril 2025 pour permettre d'assurer l'alimentation des nouveaux immeubles du Cœur de Ville de La Possession.

Les travaux principaux sont censés durer un an environ avec une livraison prévue pour mi 2026.

# LA CONCERTATION DU PUBLIC

## Les démarches de concertation volontaire engagées préalablement

### Réunion publique du 30 octobre 2024

Une réunion publique s'est tenue le 30 octobre 2024 au cours de laquelle le projet a pu être exposé à la population qui avait été préalablement invitée par boitage sur un périmètre proche du secteur (voir flyer ci-après). La réunion a fait l'objet d'une information préalable via les supports communaux et via les réseaux sociaux et médias digitaux de la Région.



**VIEN A ZOT !**

Cette réunion a permis de recueillir un certain nombre de remarques et questions qui ont eu, pour conséquence, une modification de l'aménagement proposé. Ces modifications ont été partiellement ou totalement intégrées au projet. Le compte rendu de cette réunion est annexé au présent bilan

### Rencontre des associations vélo

Le projet a été présenté au groupe technique vélo le 6 novembre 2024 et le 19 février 2025 pour recueillir leurs remarques et avis vis à vis du projet.

De la même manière, des ajustements ont été demandés et ont été intégrés dans le cadre des études.

### Affichage de panneaux d'information du projet

3 panneaux de communication ont été déployés sur le terrain début novembre 2024 permettant d'informer les usagers et riverains de la réalisation prochaine des travaux. Sans constituer un dispositif particulier de concertation, ces panneaux permettent à la population d'appréhender la réalisation future du projet de pouvoir être mise en vigilance vis à vis des futures étapes de concertation à venir.

### Échanges avec les partenaires institutionnels du projet et parties prenantes privées

En complément des travaux faisant déjà l'objet de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, le projet fait l'objet d'échanges très réguliers avec les partenaires institutionnels du projet et les parties prenantes privées.

Ces échanges ont permis notamment d'intégrer les projets connexes et à venir :

- renforcement de réseau d'EU depuis le coeur de ville (SEMADER / Ville de la Possession / TO),
- projets de construction de parcelles de part et d'autre de la RN1001 (SAE, Famille Etienne),
- projet de ZAE triangle (TO),
- projet de cession de terrain privé par la commune du Port en face de la rue Hanoi.

A noter que l'équipe dirigeante du Lycée Moulin Joli a été associée au projet au travers de plusieurs réunions menées au sein de l'établissement depuis le 2ème trimestre 2023.

## Le cadre de la concertation

Par délibération du 5 mars 2025, la Région Réunion a décidé d'organiser une concertation préalable volontaire portant sur le projet de requalification de la RNIE.

La concertation s'est déroulée sur un mois, du 15 mars au 15 avril 2025



L'objectif de la concertation a été, dans le cas présent, de recueillir les contributions du public, et plus particulièrement des riverains, des associations, ou de toute personne concernée, afin d'éclairer le maître d'ouvrage sur les choix à opérer pour la réalisation du projet mais aussi, en parallèle, d'informer le public en amont des choix possibles et des décisions d'étapes.

La concertation permet donc de favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration du projet sur le plan local avant les choix définitifs du maître d'ouvrage. Dans le cadre de ce projet, les objectifs de la concertation sont :

- Mobiliser le « vécu citoyen » : Les habitants et les usagers peuvent apporter une expérience de vie, de connaissance des lieux, dans leur dimension historique, symbolique ou vécue ;
- Optimiser le projet en amont : Intégrée dans le cadre des études, la concertation permet d'éviter des erreurs, des remises en cause et des modifications tardives. Elle facilite ainsi la réalisation du projet, la maîtrise de ses coûts et de son calendrier ;

- Adapter l'opération aux besoins des usagers : Associer les utilisateurs des transports permet de prendre en compte leurs besoins, d'adapter le projet et de leur en faire partager l'intérêt ;
- Limiter les réactions de rejet : Dialoguer avec les personnes directement concernées par le projet peut limiter des réactions de rejet, les explications leur permettant de comprendre le changement et son intérêt ;
- Gérer les éventuels conflits : Le dialogue entre personnes ayant des intérêts divergents permet de chercher une solution qui intègre le plus possible les contraintes des uns et des autres et peut ainsi minimiser les risques de conflits.

## L'information du public quant à cette concertation

Le démarrage de la concertation a été annoncé sur les réseaux sociaux de la Région. Les partenaires du projet ont été informés pour pouvoir s'associer à cette communication sur leurs canaux respectifs.



Un dossier de concertation a été mis en ligne sur le site de la Région avec information sur les réseaux sociaux (facebook, instagram,...).

Ce dossier comprenait :

- un livret de présentation du projet (joint en annexe au présent bilan),
- les plans d'aménagement envisagés selon 2 scénarios (joints en annexe au présent bilan),

## Le dispositif de participation

### Adresse email dédiée

Une adresse email spécifique a été déployée pour recueillir les avis de la population et leurs questions pendant la totalité de la phase de concertation. Cette adresse restera active jusqu'à la livraison des travaux pour recueillir les demandes, questions, avis du public et apporter des réponses aux questions posées.

Il s'agit de l'adresse [rn1e@cr-reunion.fr](mailto:rn1e@cr-reunion.fr)

## Ateliers de co-construction avec le personnel du Lycée

Une partie de l'équipe enseignante du Lycée Moulin Joli a fait part de sa volonté de participer à la co-construction du projet pour la zone autour de l'établissement.

Pour répondre à cette sollicitation, des ateliers ont été prévus dans le cadre de la concertation. Ceux-ci ont été préparés avec le chef d'établissement et la direction de celui-ci en associant les services de la Région concernés par la gestion patrimoniale du lycée le 22 janvier 2025.

Un premier atelier a eu lieu le 26 mars 2025.

Un second atelier était prévu le 9 avril 2025 mais ne s'est pas tenu faute de participants annoncés.

## Réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 4 avril 2025 au Lycée Moulin Joli pour permettre :

- de rappeler les objectifs du projet et ses enjeux,
- de rappeler les questions et remarques formulées préalablement par les différents acteurs,
- d'indiquer les ajustements opérés depuis la réunion du 30 octobre 2024,
- de recueillir les avis de la population en vue d'apporter les derniers ajustements pour le projet.

Cette réunion a fait l'objet d'une information large :

- sur les réseaux sociaux
- via le boitage d'un flyer (5000 exemplaires) sur un périmètre entourant le projet (entre la RN1, la RD1 et le chemin Boeuf Mort à la Possession)

**LA RÉGION  
I TRAVAY POU ZOT !**

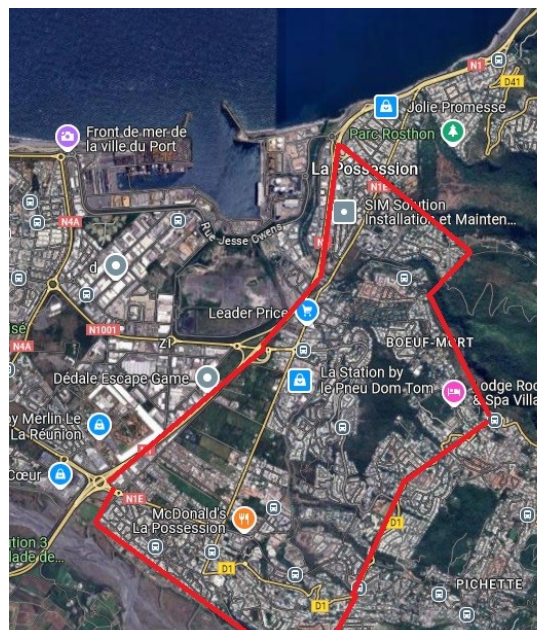
**RÉUNION DE CONCERTATION**  
Vendredi 04 avril à 17h  
/ Lycée Moulin Joli /

**VIEN A ZOT!**

LE PORT  
LA POSSESSION  
Financé par l'Union européenne

**RN1E - RUE MAHATMA GANDHI - LE PORT / LA POSSESSION I ROFÉ**  
Travaux d'aménagement urbain

TOUTES LES INFORMATIONS SUR // [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



# RESTITUTION DES CONTRIBUTIONS DE LA CONCERTATION

## Les chiffres de la concertation

- Un email formulé sur l'adresse email dédiée (échanges et réponse en annexe au présent bilan)
- Environ 30 personnes présentes à la réunion publique du 4 avril 2025
- 1 seule personne présente à l'atelier du 26 mars 2025
- 1 courrier de la Mairie de la Possession formalisant sa position sur le projet et les priorités d'aménagement à retenir

D'une manière générale, la participation a été limitée et plus faible que lors de la réunion publique du 30 octobre 2024 qui avait réuni une centaine de personnes.

## Les principaux sujets évoqués

Les principaux sujets évoqués lors de la concertation ont été les suivants :

- la place des modes actifs
- le stationnement
- la phase travaux

Les contributions sont rappelées en annexe du présent bilan

## LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

Il est pertinent de noter que la réunion préalable du 30 octobre 2024 et les échanges menés avec les partenaires du projet courant 2024 et début 2025 ont permis de prendre en considération une grande partie des points d'amélioration du projet. Ainsi, les modifications introduites dans le projet et présentées en cours de concertation avaient déjà permis de répondre aux attentes de la majorité de la population. C'est la conclusion principale qui a pu être tirée de la réunion du 4 avril 2025 dont le compte rendu est fourni en annexe du présent bilan. Ces améliorations concernent l'essentiel des thématiques et sont rappelées sur le support de présentation proposé en séance et transmis en annexe.

Les discussions principales en réunion de concertation ont tourné autour de la répartition entre stationnement et place accordée aux modes actifs. Pour ce qui concerne l'atelier du 26 mars 2025, les questions ont tourné autour de l'aménagement du parvis du lycée, de l'amélioration des stationnements 2 roues et de la limitation des espaces imperméabilisés. Le compte rendu de cette réunion est transmis en annexe du présent bilan.

### Améliorer la perméabilité du projet

Suite à la concertation, l'ensemble des places de stationnement du projet ont été rendues perméables au moyen de dalles béton ajourées.

De la même manière, le parvis du lycée a été modifié en intégrant du béton drainant sur la surface de celui-ci (hors fosses d'arbres).

Ces aménagements sont détaillés dans le plan d'aménagement finalisé, annexé au présent bilan.

## Améliorer l'aménagement du parvis du Lycée

Le parvis est aujourd'hui bordé par des espaces en terre plantés sporadiquement (les végétaux présents sont morts du fait de l'absence d'arrosage). Il a été décidé de créer un parvis complet en béton drainant englobant les traversées des pistes cyclables pour marquer la cohabitation vélos+2 roues / piétons autour du lycée. Le changement de revêtement a pour but d'inciter à ralentir et d'alerter sur la présence de piétons et d'usages différents.

Le stationnement des 2 roues a été scindé en 2 et augmenté pour répondre à sa saturation. Ainsi, une part dévolue aux 2 roues non motorisées sera connectée à la future voie vélo bidirectionnelle permettant un accès sécurisé et hors de circulation des véhicules à moteur. La zone prévue pour les 2 roues motorisées est, quant à elle, accessible par la voie d'accès à l'arrière du Lycée (tel qu'actuellement). La sortie est sécurisée avec l'obligation de tourner à droite via la présence d'un terre plein central planté.

Ces aménagements sont détaillés dans le plan d'aménagement finalisé, annexé au présent bilan.

De nouveaux arbres seront ajoutés en complément (non intégrés à ce jour au plan d'aménagement) selon les exigences de la commune de la Possession, en ajustant les surfaces du parvis pour offrir de l'ombre aux élèves. Des bancs seront positionnés sur le parvis.

## Conservation d'une voie cyclable 2 sens sur l'ensemble du projet

La concertation avait pour but de pouvoir trancher sur 2 partis pris d'aménagement sur la section entre la RN1001 et la Ravine à Marquet :

- une première version avec une double piste cyclable mais sans stationnement,
- une seconde version avec une seule piste cyclable dans le sens montant et du stationnement en vis à vis, côté la Possession.

La concertation a permis de marquer l'intérêt des participants, y compris institutionnels (commune de la Possession en premier lieu) quant à la nécessité d'assurer une continuité cyclable protégée dans les 2 sens. La Région confirme cette volonté qui est rappelée dans le plan d'aménagement finalisé annexé au bilan.

## Assurer une possibilité de stationnement ponctuel pour les commerces

Les commerçants et acteurs économiques du secteur entre la RN1001 et le Leader Price ont rappelé l'intérêt de disposer de places de stationnement ponctuel pour la desserte de leur activité (livraison, dépose et prise en charge des élèves de l'auto-école, dépose minute...).

Une poche a été ainsi trouvée en face des commerces côté le Port permettant de créer une place « livraison » tout en conservant les aménagements prévus, à savoir une voie vélo dans les 2 sens et des arrêts de bus aux normes sur trottoir. Cet aménagement complémentaire est détaillé dans le plan d'aménagement finalisé, annexé au présent bilan.

*ANNEXE 1 : contributions*  
*A- compte rendu de la réunion du 4 avril 2025*

<b>REQUALIFICATION DE LA RN1E</b>	
(Carrefour Patrice Lumumba / rue Simone Pinel)	
<b>REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE DU 04/04/2025</b>	
Maître d'ouvrage :	Région Réunion
Maître d'œuvre :	Région Réunion / DGARD/ DID / ETN 1

<b>COMPTE RENDU DE RÉUNION N°</b>	<b>RÉUNION DE CONCERTATION DU 04/04/2025</b>
Lieu :	Lycée Moulin Joli de La Possession
Le :	04/04/2025 à 17h00
Ordre du jour :	Réunion publique d'information n°2 avec les riverains
Annexes :	
<b>Prochaine réunion</b>	<b>Fin de la concertation le 15/04/2025</b>

Représentation des participants		
Collectivité / Entité	Représentant	Fonction
<b>REGION REUNION</b>	M. Boulevard	9 <sup>ème</sup> Vice Président
	M. Claude	Services techniques
	M. Kavaj	Services techniques
	M. Marianne	Services techniques
	M. Huet	Services techniques
<b>Territoire de l'Ouest</b>	Aucune représentation	
<b>MAIRIE DE LA POSSESSION</b>	M. Dambreville	1 <sup>er</sup> Adjoint
	Mme Courtois	Elue – Adjointe de quartier
	Mme Julia	Pôle Aménagement
	M. Debay	Pôle Aménagement
<b>MAIRIE DU PORT</b>	Aucune représentation	
<b>Eaux de La Possession</b>	Aucune représentation	

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

### Déroulé de la réunion de concertation :

M. BOULEVART, Vice-Président du Conseil Régional, démarre par un rappel du contexte et des enjeux de la mobilité pour le territoire.

Les propos sont complétés par M. DAMBREVILLE pour la Commune de La Possession qui rappelle le phasage de la requalification de la RN1E et les tronçons des travaux. La commune souhaite un changement de comportement des usagers par le développement des modes actifs.

Le chef du service ETN1, M. KAVAJ, procède à la présentation du projet en rappelant l'état des lieux, les enjeux, le découpage des interventions et les aménagements prévus.

Suite à la précédente concertation du 30/10/24, M. KAVAJ présente l'ensemble des modifications et adaptations apportées au projet pour répondre aux doléances des enseignants, des commerçants et des riverains :

- Création d'un nouveau ralentisseur au droit de la résidence SCC Serveaux,
- Réaménagement du parvis du Lycée en faveur des stationnements et des espaces verts et perméables,
- Maintien des traversées existantes au droit des commerces,
- Augmentation des places de stationnement,
- Mise en place d'un parking provisoire de 3000 m<sup>2</sup> pendant les travaux,
- Phasage des travaux en lien avec les épreuves de fin d'année et les activités commerciales,
- Mise en place d'ateliers avec les enseignants et élèves du lycée,
- Limitation des nuisances sonores en favorisant des travaux de jour avec la mise en place de déviations,
- Réaménagement de l'axe Saint-Laurent – ZAC 2000.

L'aménagement du tronçon 2 apporte la particularité de proposer deux variantes à la population :

- Variante 1 : permettant plus de stationnement, dont une aire de livraison au droit du restaurant, mais impliquant le partage de la circulation entre vélos / VL / PL dans le sens « descendant »,
- Variante 2 : réalisation des voies vélos de chaque côté, limitant les places de stationnement entre le giratoire de Saint-Laurent et la station ENGEN

M. KAVAJ précise que la concertation a démarré et durera jusqu'à mi-avril.

La présentation se termine par le visionnage de plusieurs vidéos des aménagements projetés et la parole est donnée aux riverains pour les diverses questions que pourrait soulever le projet présenté.

### **Questions / réponses :**

Les réponses aux questions sont formulées par M. Boulevart, vice-président du Conseil Régional et M. KAVAJ, Chef ETN1, pour la Région, et par M. Dambreville, 1<sup>er</sup> adjoint, pour la commune de La Possession

Intervention n°1 : Une personne ayant assisté aux deux présentations fait remarquer que l'ensemble des éléments présentés répond à toutes les problématiques soulevées lors de la précédente réunion.

Intervention n°2 : Une personne riveraine est contre la variante 1 du projet, elle est plutôt favorable au développement des modes doux pour « forcer » le changement de mentalité des usagers de la RN1E.

Réponse : M. Boulevart répond que la Région est évidemment pour le changement et le développement des modes actifs. Cependant, comme l'a présenté M. Kavaj, l'état des lieux montre un grand nombre de stationnements sauvages sur les bandes multifonctionnelles, ce qui montre un besoin sur le secteur.

M. Dambreville, prend la parole pour la ville est donne la position de La Commune sur les scénarios proposés. La Possession est favorable à la variante n°2 pour le développement des modes doux. Il complète et précise que la Commune est en démarchage, sur le secteur pour trouver du foncier à mobiliser pour faire une ou des poches de stationnement répondant au besoin des commerçants.

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Intervention n°3 : Un riverain de la Rivière des Galets évoque le tronçon 3 (section RD1 - rue Simone Pinel) et le souhait de créer une traversée sécurisée au droit de la nouvelle station OLA.

Réponse : La concertation de ce soir ne concerne pas ce tronçon. Ce tronçon 3 allant de la rue Simone Pinel au Giratoire de la RD1 fera l'objet d'une nouvelle consultation lorsque les études seront réalisées.

Intervention n°4 : Un riverain n'a pas bien cerné la différence des profils entre les tronçons 1 et 2.

Réponse : La vidéo est repassée et M. Kavaj explique que, sur le tronçon 1, les voies vélos sont en mode bidirectionnel du côté montagne car l'essentiel de l'activité est situé de ce côté (le côté Port étant plutôt agricole).

Une riveraine signale d'ailleurs qu'à l'heure actuelle, les vélos roulent déjà à double sens sur la bande multifonctionnelle côté montagne.

Intervention n°5 : M. Grondin, propriétaire de l'auto-école sur le tronçon 2, est inquiet pour les commerces du secteur et pour ses élèves. Il précise qu'il a rencontré les maires de chaque ville pour évoquer cette problématique. Il demande à ce que des stationnements soient mis en place dans le cadre du projet et demande un aménagement correspondant à tous les besoins du secteur. Il n'est pas contre le développement des modes doux, mais pas de manière radicale.

Il propose un aménagement évolutif avec des parkings qui s'effaceront pour laisser place aux vélos à plus long terme.

L'intervenant n°1 complète et rappelle qu'à la première concertation, il était plutôt demandé des stationnements que le développement des modes doux

Réponse : M. Dambreville rappelle que la commune est en recherche active de foncier pour créer des places de stationnement.

Intervention n°6 : Un des riverains questionne sur la pertinence d'une voie BUS dans un seul sens sur la RN1001.

Réponse : M. Dambreville rappelle qu'un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) existe sur ce tronçon et que l'aménagement projeté abonde en ce sens.

Intervention n°7 : Un riverain demande la fluidification du trafic au giratoire de St-Laurent

Réponse : M. Kavaj précise que les aménagements projetés entre l'échangeur de Saint-Laurent et le giratoire des vîlebrequins visent à fluidifier le trafic dans ce secteur.

Intervention n°8 : Une suggestion est faite par des parents d'élève de faire en sorte de favoriser les déplacements à vélos, par des actions au sein de l'établissement, sensibilisant les élèves à ce mode de déplacement.

Réponse : Un représentant d'association de vélo, présent, précise qu'ils sont en mesure de faire des actions et interventions au sein de l'établissement avec l'accord du chef d'établissement.

Intervention n°9 : L'intervenant n°3, à plusieurs reprises, a précisé qu'il ne comprenait pas pourquoi :

- La commune de Le Port n'était pas représentée,
- Le foncier de la commune, le long du secteur, n'était pas mis à disposition pour la création de stationnement.

Il précise avoir déjà fait ces remarques à la commune.

Réponse : M. Kavaj précise que du fait de la présence de forage d'alimentation en eau potable dans le secteur il n'est pas possible réglementairement, au stade actuel des dispositions du PLU de créer du stationnement sur ces parcelles.

La réunion est ensuite clôturée par les élus qui remercient les riverains présents pour leur participation.

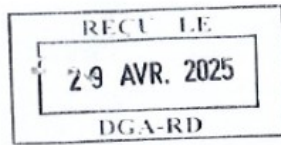
Un rappel des objectifs et des enjeux est fait.

Les élus rappellent qu'une adresse mail « [rn1e@cr-reunion.fr](mailto:rn1e@cr-reunion.fr) » est à la disposition des riverains, enseignants et commerçants jusqu'à la fin de la concertation, le 15/04/2025.

La séance prend fin, celle-ci vient en contraste avec la première séance du 30/10/24 plutôt axée sur les besoins de stationnement du secteur.

Le choix de la variante du tronçon 2, en fonction des doléances recueillies sur l'adresse mail ouverte au public, sera tranché en fin de concertation.

ANNEXE 1 : contributions  
B- courrier mairie de la Possession



DGA RU

Madame Le Maire

A

Dossier suivi par Sébastien DEBAY  
Mail : [sdebay@lapossession.re](mailto:sdebay@lapossession.re)

N/Réf : 25001934

Objet : Requalification de la RN1E

P.J : Plans projet

**Madame la Présidente de Région**  
**Huguette BELLO**  
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE  
Avenue René Cassin Moufia  
B.P 67190 97801 SAINT DENIS  
A 202573442

24.04.2025



0563442

Madame La Présidente,

Le Conseil Régional va très prochainement engager des travaux de requalification de la RN1E entre la rue Simone Pinel et la ZA Ravine à Marquet. Ces travaux sont menés en co-maîtrise d'ouvrage avec, le Territoire de l'Ouest, la SEMOP et les communes du Port et de La Possession.

Ces travaux consistent à reprendre l'intégralité de la voie avec notamment la création de trottoirs, de pistes pour les modes doux et la modification du stationnement.

J'attire votre attention sur la réunion publique menée le vendredi 4 avril par vos services et lors de laquelle une variante du projet en cours d'élaboration a été présentée. Celle-ci propose une interruption importante de la future piste cyclable au profit de quelques places de stationnement. Cela place le cycliste dans une position dangereuse, entre le flux de circulation et les voitures en stationnement, sans aucun espace dédié. D'autre part, cette piste cyclable représente un axe structurant du réseau modes doux de La Possession qui, par conséquent, ne doit connaître aucune interruption.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir maintenir la solution de base validée par la commune lors de réunions préparatoires, consistant à créer une chaussée en double-sens, une piste cyclable dans les deux sens de circulation et des trottoirs.

Vous trouverez ci-joint, les extraits de plans des 2 solutions présentées lors de la réunion publique du 4 avril.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé électroniquement par : Valérie MIRANVILLE  
Date de signature : 15/04/2025  
Qualité : Maire

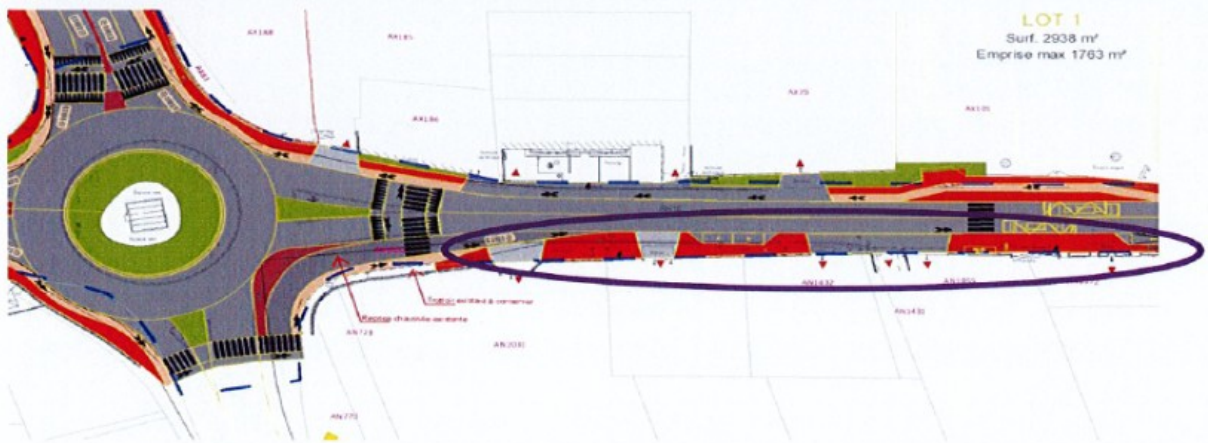


**ANNEXE : PLANS PROJET**

**Solution de base avec piste cyclable intégrale :**



**Solution variante avec piste cyclable interrompue :**



*ANNEXE 1 : contributions  
C- échanges mail sur l'adresse dédiée*

---

**De:** "Xavier Martin"  
**À:** rn1e@cr-reunion.fr  
**Envoyé:** Lundi 7 Avril 2025 20:49:03  
**Objet:** Projet RN1E - COmmentaires

Bonjour,

Je me permets de vous transmettre mes commentaires suite à la réunion de vendredi et les plans disponible sur internet.

- Je pense qu'on pourrait réduire la largeur des voies de la RN (prévue à 3,5m sur les coupes) pour créer du stationnement et élargir les espace cyclable.
- La plantation d'arbres et intéressante si possible pour créer de l'ombrage quand on est a pied ou en vélo.
- Pour faire régulièrement du vélo avec mon fils en bas âge, Il est bien de créer une piste cyclable plutôt droite et voisine de l'espace piéton (ce qui est prévu) pour permettre d'être cote à cote quand il n'y a pas de piéton. Voir par exemple l'aménagement de la rue Moulin jolie qui est plutôt réussi. Le contournement derrière le parking du lycée n'est pas optimal a mon sens.

Dans cet exemple privilégier des gros plots béton solide en nombre réduit pour empecher les voitures de monter sur le trottoir plutôt que plusieurs petits plots gênant pour les enfants qui apprenent le vélo. Toujours sur le sujet du vélo. Selon moi il est très problématique de devoir traversée 2 fois a route pour monter la rue à proximité du lycée. Il est préférable de garder la piste cyclable de chacun des cotés entre le trottoir pour piéton et le stationnement.

Dans votre idée de supprimer la voie de bus sur la RN en direction de la ZAC 2000 pour fluidifier le trafic, je vous propose de le faire sur les derniers mètres avant le rond point de la ZAC 2000 pour conserver l'attrait du bus pour les utilisateurs (il doit être en dehors des bouchons pour respecter les horaires).

Merci pour les réunions réaliser et votre écoute. Bon courage pour votre projet.

Bien cordialement,

Xavier MARTIN

## Re: Projet RN1E - COmmentaires

---

**De :** Thomas KAVAJ

mer., 09 avr. 2025 17:04

**Objet :** Re: Projet RN1E - COmmentaires

**À :** Xavier Martin

**Cc :** rn1e@cr-reunion.fr

Bonjour Monsieur Martin,

Merci de votre retour et votre contribution sur notre projet. Nous pouvons vous proposer les éclairages suivants:

- réduire la taille des voies: compte tenu du trafic et notamment d'un nombre de poids lourds assez important sur ce secteur il a été décidé de proposer des voies à 3,5m. A noter que la réduction des voies ne pourra dans tous les cas pas permettre de rajouter des places de stationnement surtout sur les zones à forte tension autour du giratoire.
- contournement du lycée: il a été privilégié, en lien avec les associations cyclables, un parcours vélo bidirectionnel sur la section entre la rue Hanoi et la fin du projet considérant que l'essentiel des points d'intérêt se trouvait côté La Possession et l'essentiel des flux allait rejoindre le lycée ou les aménagements cyclables sur les berges de la ravine à l'arrière de la rue Simone Pinel.
- neutralisation des possibilités de stationnement sur trottoir: la solution privilégiée à ce stade est d'installer des bordures très hautes (18cm de vue) pour dissuader le stationnement sur trottoir. Les potelets ne sont pour le moment prévus qu'au niveau des passages piétons (norme PMR + nécessité de bloquer la possibilité de monter sur le trottoir au niveau des bateaux)
- piste cyclable bi-latérale plutôt qu'en bidirectionnel: sur l'essentiel du tracé il a été prévu une voie de chaque côté (bi-latérale) plutôt que bidirectionnelle. La voie bidirectionnelle n'est prévue qu'en face des zones agricoles de la commune du Port car ces parcelles ne génèrent aucun accès.
- il n'est pas prévu de supprimer la voie bus vers la ZAC 2000 mais plutôt d'élargir la plateforme pour ajouter une voie entre l'échangeur de la RN1 côté mer et le giratoire des vilebrequins. Le projet ne prévoit aucune suppression de voie bus mais plutôt d'en rajouter en face du lycée et sur la barreau giratoire RN1E -> RN1001

Cordialement,

**Thomas KAVAJ**

Chef de Service ETN1

[Direction Infrastructures et Déplacements](#)

*ANNEXE 2 :*



plan d'aménagement issu de la concertation (du Sud vers le Nord)

LEGENDE	
	Chaussée revêtement enrobé
	Piste cyclable (Revêtement béton et marquage au sol sur enrobé)
	Trottoir revêtement béton balayé
	Revêtement béton drainant (Entrée lycée)
	Parking en dalle alvéolaire
	Chaussée revêtement béton aux entrées
	Espace vert
	Arbres à conserver
	Limite domaine public Région

